

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 30 JUIN 2011

DCM N° 11-06-30-22

Objet : Financement de projets d'animation dans les quartiers

Rapporteur : M. SCUDERI, Adjoint au Maire

Répondant à la volonté de la Municipalité d'animer tous les quartiers messins en période estivale, plusieurs projets sont soumis à l'approbation du Conseil Municipal qui ont été initiés en étroite collaboration entre les services de la Ville et les partenaires associatifs concernés.

Au titre des cultures urbaines

Depuis 2008, la Municipalité encourage, soutient et accompagne les initiatives portées par les acteurs du champ des cultures urbaines et a constitué à cet effet le collectif des Energies Urbaines de Metz.

Fidèles à leur désir de diffuser et promouvoir leurs disciplines et les valeurs qu'elles véhiculent, les associations, artistes et sportifs du collectif ont imaginé un nouveau mode d'animation dans les quartiers messins. Il s'agit de proposer une animation itinérante entre le 6 juillet et le 23 juillet 2011. Avec le soutien des Transports en Commun de la Région Messine qui mettent à disposition du collectif un bus aménagé à cet effet matérialisant la caravane, les associations se rendront dans les quartiers suivants : **Borny, Grange-aux-Bois, Vallières, Metz Nord, Sablon et Hauts-de-Vallières**. Ils y organiseront autour de la caravane un pôle d'activités et de démonstrations sportives et artistiques urbaines : graff, dijing, skateboard, danses et musiques urbaines. Chaque installation dans un quartier sera coordonnée avec le travail de proximité des structures de jeunesse du secteur concerné et le lien sera fait avec la semaine des énergies urbaines organisée fin juillet dans le cadre de l'animation estivale. L'accès aux activités sera libre et gratuit.

Le groupe des Energies Urbaines poursuit ici l'objectif de permettre l'accès de tous à ces pratiques. C'est également le moyen pour ces associations particulièrement actives mais dont les disciplines souffrent d'un manque de visibilité ou d'idées reçues trop souvent négatives de présenter leur travail, leurs compétences, et l'esprit qui prévaut à leur démarche.

Au total, 9 disciplines ou activités proposées pendant 3 semaines par 4 associations sont soumises au Conseil Municipal pour un budget global de **13 385 €**.

Au titre de l'animation de rue à Metz-Borny

La MJC de Metz-Borny, en partenariat avec l'APSIS Emergence et le Centre Culturel d'Anatolie, propose du 4 juillet au 29 juillet trois semaines d'animation de rue à destination des enfants de 6 à 16 ans. Cette opération vise un double objectif de créer du lien entre les enfants et les structures associatives d'une part, d'animer et valoriser les espaces du quartier d'autre part, notamment le nouveau parc du Grand Domaine. Ainsi, les activités se dérouleront sur la Cour du Maine, la Cour d'Anjou, la Cour du Languedoc et le Grand Domaine. Le projet proposé conjointement par les trois associations citées est soutenu par la Municipalité au titre des cultures urbaines mais également de la Politique de la Ville. La MJC Metz-Borny présente un budget total de 6 289 €. L'attribution d'une subvention de **3 900 €** est soumise au Conseil Municipal.

Au titre des animations Beach Sports à Metz Bellecroix

Le Club de football du CO Metz Bellecroix organise la deuxième édition de l'animation Beach Sports du 4 juillet au 12 août 2011. Le principe consiste dans l'aménagement d'un terrain en sable permettant de développer plusieurs sports et de créer une zone d'animation attractive qui sera à la fois un support pour développer des activités dans le cadre de l'animation estivale et un lieu d'animation à disposition des partenaires locaux. Au titre de l'animation estivale, le CO Metz Bellecroix a fait appel à plusieurs associations spécialisées : le Rugby Club de Metz, le SMEC Tennis, l'association sportive Pouilly Metz Volley-ball; de plus un atelier arts plastiques sera proposé par l'association Bantous Théâtre de Metz. Cet équipement sera également utilisé par le Centre Social ADAC'S de Bellecroix pour l'accueil de loisirs de juillet ainsi que par l'APSIS (Association de Prévention Spécialisée et d'Insertion Sociale) pour des animations soccer avec les plus grands. Un espace jeux ludiques sur sable sera aménagé pour les plus petits avec un accueil détente pour les parents. Au final ce sont 67 séances proposées dans le cadre de l'animation estivale, une vingtaine de séances dédiées aux associations de quartier et des tournois sportifs inter quartiers qui permettront de faire vivre l'équipement pendant l'été. La caravane des énergies urbaines sera également présente les 6, 13 et 20 juillet sur la place du quartier pour présenter des ateliers artistiques et sportifs. Enfin, une fête de quartier sera proposée en clôture autour d'activités ludiques, sportives, artistiques et d'un repas interculturel préparé par les familles.

La mise en œuvre de ce projet nécessite l'installation par la Ville d'un terrain en sable sur le parking de l'enceinte du CO de Bellecroix. La société GSM nous mettra à disposition 250 tonnes de sable nécessaires au terrain de sports ainsi qu'à l'espace détente pour enfants. La Ville prend en charge l'aménagement d'une structure bois pour maintenir le sable, pour un montant de 1 418 € (en complément des investissements réalisés en 2010). L'association CO Metz Bellecroix sollicite par ailleurs une subvention de **7 365 €** pour les animations du site ainsi que le transport du sable.

Au titre des Accueils Collectifs de Mineurs sur les Hauts de Vallières

Les réflexions engagées par la commission animation du comité de quartier de Vallières ont démontré une insuffisance en termes d'animations socioculturelles sur le secteur des Hauts de Vallières. En effet, ce quartier est relativement excentré et les activités proposées par les deux centres socioculturels (Corchade et Vallières) ne touchent que peu les enfants et adolescents de ce secteur. Il a donc été décidé de renforcer l'animation sur ce territoire et de proposer, à titre expérimental, un ensemble d'actions qui pourraient préfigurer la mise en place de projets à plus long terme (comme par exemple l'ouverture de créneaux école des sports pour les 6 – 16 ans et l'accueil des plus grands au gymnase par l'APSIS).

Outre les animations estivales qui seront initiées pour la première fois sur le quartier en juillet, la Fédération Culture et Liberté propose de développer un accueil collectif de mineurs(ACM), pour environ 20 enfants de 5 à 11 ans. L'accueil se fera tous les jours de 14H00 à 18H00 et ce du lundi 1^{er} août au vendredi 12 août inclus. L'objectif à terme étant bien entendu d'initier l'organisation d'accueils de loisirs sur les Hauts de Vallières par une ou des association(s) installée(s) sur le territoire précité.

La mise en œuvre de ce projet nécessite l'utilisation des salles de l'école Les Hauts de Vallières ainsi que le gymnase limitrophe. L'organisateur sollicite par ailleurs une subvention de **2 750 €** pour la réalisation de ce projet.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- D'ATTRIBUER les subventions suivantes pour les projets d'animation dans les quartiers :

Pour l'animation caravane des Energies Urbaines :

- Metz Street Culture	2 250 €
- Association Nan Bara	5 290 €
- Association Pushing	4 770 €
- Creature	1 075 €

Pour l'animation de rue à Metz-Borny :

- MJC Borny	3 900 €
-------------	---------

Pour l'animation Beach Sports:

- CO de Metz Bellecroix	7 365 €
-------------------------	---------

Pour l'accueil collectif de mineurs des Hauts de Vallières

- Fédération Culture et Liberté	2 750 €
---------------------------------	---------

- **DE VERSER** 50 % du montant de la subvention au démarrage de l'opération et le solde à la fin de l'animation, au vu des bilans d'activité ;

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment la convention de mise à disposition du bus signée avec les TCRM, les conventions ou avenants à intervenir avec les associations susvisées ou les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées ;

La dépense totale s'élève à **27 400 €**. Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :

Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué :

Thomas SCUDERI

Service à l'origine de la DCM : Service Animation, jeunesse, éducation populaire, vie étudiante.

Commissions : JEUNESSE et FINANCES.

Référence nomenclature «ACTES» : 7.5

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 38

Absents : 17

Dont excusés : 17

Décision : ADOPTÉE

Pour :53 Contre : 0 Abstention : 0